



Conseil municipal du 25 septembre 2026

Le Conseil municipal de Cadéac s'est réuni le **vendredi 25 septembre 2026**.

1 Délégations de signature au Maire

Le Conseil municipal a examiné les délégations permettant à Monsieur le Maire de prendre certaines décisions au nom de la commune, notamment concernant les marchés publics, les contrats d'assurance, les concessions du cimetière, les frais d'avocats et les actions en justice, dans les limites fixées par la délibération.

 **Vote : 8 POUR – 2 CONTRE**

2 Décision modificative du budget – Budget principal

Une modification du budget principal a été présentée afin d'intégrer différentes dépenses, notamment les dépenses d'électricité du local du comité des fêtes, du hangar municipal et de la chapelle, ainsi que les travaux concernant l'appartement sinistré.

Une partie des dépenses liées à l'appartement pourrait être prise en charge par l'assurance.

La modification prend également en compte des frais juridiques, dont environ **20 000 € d'honoraires d'avocats**. Point sur l'affaire Estrade contre la Commune, affaire pendante en justice.

 **Vote : 10 POUR**

3 Décision modificative du budget – Eau et assainissement

Une modification budgétaire de **60 000 €** concerne notamment le remplacement des pompes et des compteurs.

Les dysfonctionnements réguliers des pompes d'assainissement ont été évoqués. La station d'épuration nécessite également des interventions et une première étude a été réalisée en urgence par **Adour Débouchage**.

 **Vote : 10 POUR**

4 ONF – Convention de mandat de facturation électronique des ventes de bois

La commune doit mettre en place une convention permettant la facturation électronique des ventes de bois via **CHORUS**, conformément aux obligations applicables.

 **Vote : 10 POUR**

5 SDE – Programme de remplacement des éclairages par des LED

Le Conseil municipal a été informé du programme concernant le remplacement des anciens éclairages par des équipements LED.

Les anciens équipements devenant progressivement obsolètes, les interventions des prestataires sur ces installations seront amenées à devenir plus difficiles.

 **Vote : 10 POUR**

6 Mur de soutènement – M. et Mme SERRES

Madame Cindy SERRES a proposé de céder à la commune, par abandon, la partie du mur concernée.

Le mur nécessitant toutefois une sécurisation, des devis sont attendus pour déterminer les travaux de consolidation nécessaires.

 **Vote : 9 POUR – 1 ABSTENTION**

7 Demande de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité – Parcelle B284

Le Conseil municipal a examiné la demande de raccordement aux réseaux d'eau et d'électricité concernant la parcelle B284, présentée par Monsieur Laurent CONDOURE.

Il a notamment été rappelé que la parcelle se situe en **zone naturelle (zone N)** mais ne s'oppose pas à la demande.

Le demandeur indique prendre à sa charge l'ensemble des frais liés aux raccordements.

 **Vote : 8 POUR – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION**

8 Demande de subvention – Club Accueil et Amitiés de Saint-Lary

Le Conseil municipal a examiné la demande de subvention du Club Accueil et Amitiés de Saint-Lary.

Une subvention de **100 €** a été proposée.

 **Vote : 10 POUR**

9 Lotissement des Tilleuls – Participation au raccordement à l'assainissement collectif

Le Conseil municipal a examiné la participation financière au raccordement à l'assainissement collectif du lotissement des Tilleuls. Le montant prévu est de **1 500 € par maison**.

Il a également été rappelé que l'enquête publique débutera le **30 septembre 2026 après-midi**.

 **Vote : 9 POUR – 1 CONTRE**

10 Plan communal de sauvegarde – Points de rassemblement

Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est en cours de finalisation.

Afin de compléter ce document, quatre points de rassemblement ont été présentés :

-  **Hangar communal**
-  **Place de la Fontaine**
-  **Quartier Artigues – entrée Jacomet**
-  **Arrêt de bus – Camin Bielh**

Ces points permettront d'identifier les lieux vers lesquels la population pourra être orientée en cas de situation nécessitant la mise en œuvre du PCS.

 **Vote : 9 POUR – 1 CONTRE**

1 1 Colis de Noël 2026 pour les seniors

Les critères d'attribution des colis de Noël ont été redéfinis.

Sont notamment concernés :

- Les personnes âgées de **65 ans et plus** ;
- Les veufs et veuves ;
- Les personnes ayant leur résidence principale à Cadéac ;
- Les personnes ayant une résidence secondaire à Cadéac et y étant présentes plus de **6 mois par an**.

Le prestataire retenu est **La Maison La Villette**, pour un montant de **1 201,50 €**.

La distribution sera organisée lors d'un **après-midi goûter à la mairie**. Les personnes ne pouvant pas se déplacer pourront être livrées directement à leur domicile.

 **Vote : 10 POUR**

1 2 Convention de stérilisation des chats errants

Le Conseil municipal a examiné la mise en place d'une convention avec **30 Millions d'Amis** afin de contribuer à la régulation de la population de chats errants sur le territoire communal.

Le nombre de chats pouvant être stérilisés chaque année devra être communiqué à la fondation afin de permettre la mobilisation d'un budget.

Un échange avec une vétérinaire d'Arreau est également prévu afin d'organiser la mise en œuvre du dispositif.

 **Vote : 10 POUR**

1 3 Règlement du cimetière

Les obligations réglementaires relatives à la gestion des cimetières et aux opérations funéraires ont été présentées au Conseil municipal.

Un état des lieux de la situation de Cadéac a également été présenté. La commune ne dispose pas d'archives suffisamment complètes concernant certaines anciennes concessions, notamment celles attribuées par les anciennes municipalités, ce qui nécessite un travail de recherche et de clarification.

Le futur règlement permettra de regrouper les dispositions applicables et de définir les différentes conditions qui doivent relever d'une décision du Conseil municipal.

Il a été précisé que le futur règlement concernera les **nouvelles concessions** et ne modifiera pas les conditions des anciennes concessions familiales concernant leur durée ou leur prix.

Le projet doit être complété et relu par le **Centre de gestion des Hautes-Pyrénées** avant sa mise en application.

➡ **Les différents choix devant être arrêtés par le Conseil municipal ont été reportés à une prochaine séance.**

Vente de la maison Calvino

Une estimation de la maison Calvino a été présentée à la suite de la visite réalisée par l'agence immobilière **La Clé des Pyrénées**.

L'estimation de vente s'élève à **149 000 €**, comprenant **140 000 € revenant à la commune et 9 000 € de frais d'agence**.

 **Vote : 9 POUR – 1 CONTRE**

Questions diverses

 **Carte de naissance** : Le Conseil municipal a évoqué la mise en place d'une **carte de naissance personnalisée** qui serait adressée aux familles lors de l'arrivée d'un nouvel enfant dans la commune. Une réflexion est également engagée autour d'un moment convivial permettant de souhaiter la bienvenue aux nouvelles familles.

 **Transport scolaire** : Des habitants ont fait part de différences concernant la prise en charge du transport scolaire des collégiens. La question sera adressée à une conseillère régionale afin d'étudier la situation des élèves du village utilisant le même arrêt de bus.

 **Ligne électrique** : La nécessité d'un élagage des arbres situés en bordure de Neste, entre le hangar et le pont, a été signalée concernant la ligne électrique.

La séance est levée à 20h30.

 *La commune remercie les habitants pour leur intérêt et reste à leur disposition pour toute question concernant les décisions prises lors du Conseil municipal.*